

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2019

LUTTER MORT SUBITE GESTES SAUVENT - (N° 1505)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL16

présenté par

M. Cazenove, M. Gaillard, Mme Piron, M. Perea, Mme Chapelier, Mme Goulet, Mme Vignon,
M. Vignal, M. Grau, Mme De Temmerman, Mme Janvier, Mme Vanceunebrock et M. Pont

ARTICLE 1

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de premiers secours »,

les mots :

« qui sauvent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme de premiers secours soulève une ambiguïté sur la nature des gestes pratiqués par le citoyen en faisant référence à une formation préalable. Aussi, afin de lever cette ambiguïté, le terme de « gestes qui sauvent » semble plus approprié.